

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 251 Subventions (10.000 euros) à trois associations du 6e dans le cadre de l'action culturelle locale.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement, Le Sixième ateliers d'artistes et Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 17 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

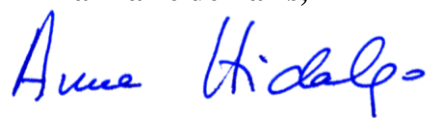
Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 6e arrondissement, à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement, 78 rue Bonaparte (6e), Simpa 54722 ; 2018-06281 ;

Article 2 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 6e arrondissement, à l'association Le Sixième ateliers d'artistes, 2 rue Guynemer (6e), au titre de ses activités 2018, Simpa 6245 ; 2018-06217 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 6e arrondissement, à l'association Comité de Saint-Germain-des-Prés, Saint-Germain-des-Prés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, 6 Place Saint-Germain-des-Prés (6e), Simpa 19280 ; 2018-06210

Article 4 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 10.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 à la rubrique 3112, nature 65748, provision pour subvention de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO